

# SIGNATURE BIODIVERSITÉ, LE PREMIER SITE FRANÇAIS LABELLISÉ

19 octobre 2022

Nature et biodiversité

Décathlon Saint-Malo est le premier aménagement d'un magasin labellisé Signature Biodiversité, niveau Argent, alors que 14 autres sites de la marque sont engagés dans cette démarche.



Certification environnementale, le label **Signature Biodiversité** est destiné à « valoriser les acteurs d'un territoire ayant un engagement et une gestion exemplaire de leur environnement ».

Entrepreneur sensible au vivant et à la nature, **Eric Lequertier**, architecte-paysagiste et spécialiste de l'environnement, développe la première et seule entreprise à ce jour à proposer ce type de label pour :

- définir, mesurer et améliorer l'empreinte biodiversité des projets immobiliers ;
- éclairer le choix des maîtres d'ouvrage, des investisseurs, promoteurs ou entreprises et mieux concilier les fonctions urbaines et écologiques du territoire.

## Diagnostic, aménagement et labellisation

Ainsi, pour favoriser la continuité écologique et la biodiversité et malgré les contraintes urbanistiques, la société Signature Biodiversité accompagnera les sociétés souhaitant favoriser la performance environnementale dans leur projet, de l'état initial du programme à la mise en place des actions, avec une démarche en 3 étapes :

- un diagnostic,
- un aménagement éco-paysager,
- et une labellisation.



## Agir et partager cet engagement

Decathlon souhaite désormais concevoir des aménagements à biodiversité positive.

Ainsi, avant toute construction ou réfection de bâtiment ou de parking, la société Signature Biodiversité réalisera pour Décathlon, un DPE (Diagnostic de Performance Environnementale) selon 74 critères de biodiversité : continuités écologiques, ressources en eau, densité végétale, pollution lumineuse, climat et qualité de vie.

Sur le site de Saint-Malo, plusieurs aménagements permettent de gérer cette continuité écologique. Il est ainsi de la gestion des eaux pluviales et de la réduction de l'imperméabilisation du terrain avec l'utilisation de matériaux infiltrants. La réalisation d'une noue paysagère et d'un bassin de rétention permet de limiter les risques d'inondation et de recharger les nappes phréatiques. L'implantation de ruches (pollinisation), la mise en place de nichoirs et d'hôtels à insectes participent au maintien et au développement des insectes, sans oublier la mise en place de l'écopâturage ! Enfin, la plantation d'essences variées d'arbres et arbustes permet de créer des îlots de fraîcheur et de développer la flore locale. Un parcours pédagogique constitué de prairies fleuries permet au Décathlon de partager son engagement fédérateur avec les visiteurs. L'audit réalisé fournit ainsi de précieux indicateurs aux équipes immobilières et leur permettent de constater que l'impact environnemental du magasin est positif.

Aujourd'hui, sur une surface de 29 150 m<sup>2</sup>, l'aménagement éco-paysager représente : 54,1% d'espaces verts, 2 589 végétaux dont 141 arbres, et 6 habitats semi-naturels.